

JEUNES DEMOCRATES

Café Démocrate – 04 / 05 / 2010

Hausse du prix du gaz :

Les prémices de la rareté ?

AUGMENTATION OLYMPIQUE DU GAZ



La géopolitique du gaz pour les nuls

Sources : http://www.lepost.fr/article/2009/12/02/1821561_la-geopolitique-du-gaz-pour-les-nuls.html,
http://www.cartografareilpresente.org/IMG/jpg/37-gaz_en_Europe_2.jpg,
<http://www.collectiflibrechoix.com/publications/56-publications/87-comment-fixe-t-on-le-prix-du-gaz->

Publié le 03/12/2009

Sous l'égide du premier ministre russe Vladimir Poutine et de son homologue français François Fillon, EDF et Gazprom ont paraphé la semaine dernière un accord assurant la participation à hauteur de 10% du groupe français dans la construction du gazoduc South Stream, marquant le début d'une coopération de long terme entre les deux groupes a précisé le président d'EDF Henri Proglio.

Qu'est-ce que South Stream ?

South Stream, c'est le projet russe pour approvisionner son gaz en Europe via la Mer Noire, et permettant ainsi à la Russie de contourner la Géorgie. Pour le premier producteur gazier mondial, l'assurance de l'engagement et du soutien de la France dans la construction de South Stream est un pas décisif dans l'objectif de préserver l'hégémonie du gaz russe en Europe, qui souhaite limiter sa dépendance envers les réserves sibériennes : elles représentent aujourd'hui 25% de ses approvisionnements, et, devrait se situer à plus de 70% dès 2020. Or, la nationalisation progressive de Gazprom (2004 et 2006) fait craindre à l'UE une utilisation politique du groupe, tandis que les crises ukrainiennes à répétition au cours des cinq dernières années discréditent la fiabilité de la Russie en tant que fournisseur.

Qu'est-ce que Nabucco ?

C'est ce contexte qui a favorisé l'émergence du projet « Nabucco », un gazoduc de 3 300 kilomètres, qui permettrait d'alimenter l'Europe en gaz qui ne provienne pas des réserves de Sibérie, en passant par la Turquie. Un projet vecteur d'unité pour l'Europe, qui plus est ! Or, l'Allemagne de Schröder et l'Italie de Prodi puis Berlusconi ont cédé aux sirènes russes qui vantaient dans un même temps les mérites de North Stream et South Stream, deux projets sous-marins, qui contournaient ainsi les pays de transit « à risque ». En conséquence, le poids stratégique de Nabucco s'en est trouvé amoindri, et seule la France, à qui la Turquie refusait une participation en raison de sa position sur la génocide arménien, avait les moyens de préserver l'attractivité du projet. En son absence, seuls la Bulgarie, la Hongrie, l'Autriche, la Roumanie, la République Tchèque et la Turquie s'embarquent dans l'aventure.

Pourquoi l'Europe dépendra encore longtemps du gaz russe ?

De plus, Vladimir Poutine avait souligné, au début d'année, le flou relatif qui règne quand à l'origine du gaz que transportera Nabucco : la production des pays d'Asie Centrale ne représente que 5% de la production mondiale, sans compter que l'Ouzbékistan et le Turkménistan restent sous protectorat russe de facto : leurs liens avec leur géant voisin restent trop étroits pour que l'Europe y voit l'espoir d'une dépendance gazière moins prononcée vis à vis de la Russie. D'autant plus que cette dernière s'active pour s'assurer l'acquisition de champs au Turkménistan ou en Ouzbékistan. Quand à l'Irak, le climat géopolitique l'empêche de l'inscrire au rang des fournisseurs fiables et sécurisés. Sans compter qu'un nouveau pas pourrait être franchi d'un moment à l'autre dans le cadre des tensions liées à la question kurde, alors que les champs gaziers irakiens se situent

au Kurdistan. En somme, comme l'assure M.Poutine, Nabucco ne peut être alimenté sans l'Iran. Hors de question pour l'UE, qui n'envisage guère dépendre non plus de la Russie mais de l'Iran : blanc bonnet et bonnet blanc.

Comment Vladimir Poutine a renversé la situation en dix jours ?

En plus de la France, Vladimir Poutine a obtenu, sans que l'accord n'obtienne une résonance médiatique en France, la participation financière de l'Autriche à South Stream, sans que cette dernière ne mette en cause son implication dans Nabucco : quoi qu'elle en dise, le gazoduc européen devient par la même occasion pratiquement caduque. En une dizaine de jours, Vladimir Poutine s'est donc assuré du soutien de la France et de l'Autriche, scellant ainsi le sort de Nabucco. Un coup de maître....

La France importe son gaz naturel

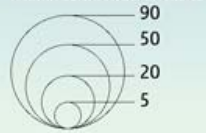
La France dispose de très faibles ressources en gaz naturel. La production nationale ne couvre que 2% des consommations et ce chiffre va diminuer rapidement jusqu'à disparaître aux alentours de 2013. L'Union Européenne est dans une situation similaire puisque la production propre de l'Europe ne couvrait, en 2006, que 30% de la consommation de ses pays membres. **La France importe donc le gaz naturel auprès de partenaires comme la Norvège (29 %), la Russie (18 %), l'Algérie (18 %) ou encore les Pays-Bas (17 %),** sur la base de contrats d'importation à 15, 20 voire 30 ans.

Gaz : l'Union européenne entre dépendance et concurrence

Production et consommation de gaz

- Union européenne
- Pays exportateurs de gaz vers l'Union européenne

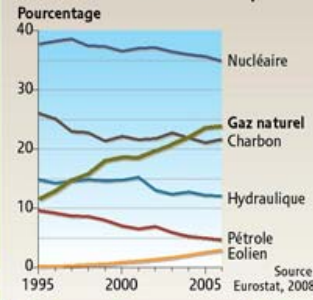
Consommation totale de gaz en 2007
Milliards de mètres cubes



Exportations de gaz en 2007
Milliards de mètres cubes

- Vers l'Union européenne
 - Vers d'autres pays
- L'épaisseur des flèches est proportionnelle aux quantités exportées.

Energies utilisées pour la production d'électricité dans l'Union européenne



Stratégies d'approvisionnement

- Union européenne
- Pays producteurs de gaz

Gazoducs

- Principaux gazoducs approvisionnant l'Union européenne

Futurs axes (en projet ou en construction)

- Projets soutenus par la Russie
- Projets soutenus par l'Union européenne

Accords et évènements

- Pays ayant signé un accord avec la Russie
- Pays « à éviter » pour la Russie

Terminaux GNL

- Existants
- En projet ou en construction



Comment est fixé le prix d gaz ?

Sources : <http://www.e24.fr/economie/france/article156377.ece/Comment-se-fixe-le-prix-du-gaz.html>

Publié en Novembre 2009

Le gaz comme toutes les matières premières énergétiques devient rare et cher alors qu'il est vital. Son prix est donc suivi avec attention par le régulateur et l'Etat.

Le marché du gaz pour les particuliers est aujourd'hui **ouvert à la concurrence**. Mais, le fournisseur historique, **Gaz de France (au sein de GDF-Suez) capte encore 96% du marché** des particuliers et applique **les tarifs réglementés**.

A début de chaque trimestre (1er janvier, avril, juillet, octobre), l'Etat peut modifier ces tarifs. Dans un premier temps, le gouvernement discute de façon confidentielle avec GDF Suez qui propose des hausses de tarifs (rarement des baisses). **Etant donné que pratiquement tout le gaz distribué en France est importé, GDF est très dépendant de ses fournisseurs** et ceci, dans un contexte d'inflation des prix de l'énergie.

Au terme de cette première discussion, le gouvernement fait une proposition de hausse ou de baisse des tarifs au régulateur de l'énergie, **le CRE, la commission de régulation de l'énergie**. Celle-ci vérifie si la demande de GDF correspond à ses propres informations qu'elle a réunis dans une formule de calcul complexe du prix du gaz, récemment rendue publique. A partir de cette formule de référence, la commission rend un avis consultatif.

Limiter l'effet de yoyo

Enfin le gouvernement tranche. Il peut soit acter une hausse des tarifs (la dernière date d'août 2008 - exceptionnellement elle n'a pas été prise en juillet), soit une baisse (la dernière date d'avril 2009) ou un gel des tarifs (le dernier date d'octobre 2009).

Soit, sa décision suit trictement la règle de calcul comme en avril où la baisse des tarifs équivalait à celle préconisée par le régulateur.

Soit, sa décision est contradictoire. Elle peut aller dans le sens de GDF ou même l'avantager comme en octobre, où les prix n'ont pas varié alors que la formule de référence supposait que les coûts devaient baisser de 3,6%. Elle peut également aller dans le sens du consommateur comme à la fin de l'année 2008 et au début 2009 où la hausse des prix avait été gelée, alors que les prix de marché avaient fortement augmenté à l'été 2008.

Au final, **pour l'association de consommateur UFC-Que Choisir**, sur la période 2005 à aujourd'hui, le consommateur n'a pas été abusé si l'on prend en compte les hausses et les baisses. Mais il est perdant sur un autre tableau: la construction de la formule elle-même dont les paramètres paraissent dépassés. Cette formule essaie de définir un juste prix du gaz en essayant de comprendre au plus près les coûts supportés par GDF-Suez.

Prix indexés sur le baril

Quels sont ces coûts? Environ **50% du prix du gaz provient du coût d'approvisionnement** de GDF-Suez à ces fournisseurs étrangers. Le reste vient des **coûts de distribution (25%)**, de **transport (10%)**, de **stockage (7%)** et de **commercialisation (8%)**, selon les statistiques du ministère de l'environnement.

La moitié du prix du gaz dépend des contrats d'approvisionnement signés entre la France et ses fournisseurs (Norvège, Russie, Algérie, Pays-Bas). Ces contrats de long terme fixent un prix à terme du gaz, lui-même dépendant du prix du baril de pétrole car on estime que le gaz est un produit parfaitement substituable par le pétrole dans tous ses usages (centrales électriques, chauffage, transport). Le gaz est donc dominé par le marché du pétrole.

De fait, le prix du gaz est aligné sur celui du pétrole.

Pour les exportateurs, ce principe leur garantit un énorme avantage compétitif par rapport aux pays exportateurs de pétrole puisqu'ils sont compétitifs en termes de prix. Pour l'importateur d'énergie, il est incité à diversifier son approvisionnement en gaz.

Le régulateur de l'énergie retient le même principe de référence au baril puisque c'est la pratique des énergéticiens. Il vérifie que les hausses de prix du gaz sont liées à la hausse du baril. La formule intègre donc le prix du brut (fioul léger, fioul lourd, prix du Brent) et le taux de change euro-dollars (les barils sont achetés en dollars) auxquels on attribue un coefficient de pondération dans l'équation.

Un choix politique en dernier ressort

Au final, chaque trimestre, l'Etat utilise comme référence la règle du "6-1-3". On prend la moyenne des prix du baril des 6 derniers mois. On l'arrête un mois avant la prise de décision. Et celle-ci vaut pour 3 mois. Pour le consommateur, ce principe permet de lisser les prix. Il ne supporte pas la forte volatilité des prix de l'énergie.

Mais l'Etat peut décider de suivre ou non la formule. Sa décision devient alors politique s'il décide de favoriser le pouvoir d'achat du consommateur ou de soutenir GDF-Suez, à l'encontre de ce que détermine le régulateur.

Selon certaines fuites dans la presse, le gouvernement chercherait à revoir la procédure de fixation du prix du gaz en donnant plus de pouvoir au régulateur et en dépolitisant ainsi la fixation du tarif.

Thierry Saniez, délégué général de l'association de consommateur CLCV, estime qu'il est indispensable que l'Etat garde un contrôle sur ces prix. "On sait que les prix du gaz comme ceux de l'électricité vont exploser dans les années à venir. L'accès à ces biens essentiels doit être garanti et pas laissé à l'appréciation du marché, ou l'on court à la catastrophe", explique-t-il.

"Le système de tarif social du gaz récemment mis en place est déjà à bout de souffle à cause de l'explosion du nombre de demandeurs et du manque de fonds. Demain, le nombre de personnes en situation de précarité énergétique risque d'exploser", prévient-il.

Réaction d'UFC Que Choisir à cette augmentation

Source : <http://www.ufc-quechoisir-caen.fr/?/communiqués/cp0610-haussegaz1avril>

Au lendemain de l'annonce de l'abandon de la taxe carbone qui aurait renchéri le prix du gaz de 7%, l'UFC-Que Choisir s'indigne de la hausse annoncée de 9.5% des tarifs du gaz au 1er avril.

Ce coup de massue est dû au cumul de deux hausses : une liée aux coûts des infrastructures et de la commercialisation et l'autre liée au coût d'approvisionnement, c'est-à-dire au prix de la matière gaz. Or, aucune des deux hausses n'est justifiée.

- La hausse liée aux infrastructures et à la commercialisation est la conséquence d'une régulation trop laxiste. Après l'augmentation de 5,2% en avril dernier (passée inaperçue car largement compensée par la baisse de la matière gaz), c'est aujourd'hui une hausse de 5.9% que subissent les consommateurs, soit une hausse de 11,1% sur un an.

Comme ce poste pèse pour la moitié dans le prix final, cela signifie donc que le coût des infrastructures et de la commercialisation aurait augmenté de 22,2% en un an ! **Une telle explosion des coûts est injustifiable. Comment admettre la réalité d'une telle augmentation, dans de telles proportions et le fait de la reporter sur le consommateur ?**

- La hausse complémentaire (d'un peu plus de 3%) liée aux coûts d'approvisionnement est due à l'application d'une formule tarifaire dépassée. En effet, le marché du gaz a fortement évolué et GDF-Suez a renégocié une partie de ses contrats de long terme en les désindexant du prix du pétrole. Il devient donc urgent que la formule exclusivement indexée sur les prix pétroliers soit revue. Son audit était prévu par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) fin 2009 mais il n'a toujours pas eu lieu.

La révision de la formule tarifaire est d'autant plus nécessaire qu'avec la nouvelle procédure de fixation des tarifs, les demandes d'augmentation sont à la seule initiative de GDF-Suez, et le rôle de la Commission de régulation de l'énergie se limite à la seule vérification de la bonne application de la formule tarifaire.

Pour qu'à l'avenir, les consommateurs ne subissent plus une telle explosion tarifaire injustifiable, **l'UFC-Que Choisir demande fermement** :

- **A l'Etat** : une réelle maîtrise des tarifs liés aux infrastructures pour lesquelles il y a une situation de monopole, avec en particulier la révision des tarifs d'utilisation des réseaux et la régulation de l'activité de stockage.
- **A la CRE** : la révision de la formule censée refléter les coûts d'approvisionnement de GDF-Suez afin de garantir que le prix payé par les consommateurs reflète bien la réalité économique.

Réaction de François BAYROU

Source : <http://www.mouvementdemocrate.fr/actualites/dossier-hausse-tarifs-du-gaz-avril-2010.html/>

+9,7% sur le Gaz : Un coup dur inacceptable pour les ménages !

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a confirmé jeudi que les tarifs du gaz naturel, pour les quelque 10 millions de foyers concernés, allaient augmenter de 9,7% en moyenne au 1er avril, donnant son aval à une demande du groupe privé GDF Suez dont l'Etat détient encore 35,6%.

Mauvaise nouvelle pour le consommateur, 1er avril prochain, il devra compter avec une augmentation notable de sa facture de gaz de près de 10%.

+85€ par an pour une famille !

Alors que la crise économique a placé les ménages des classes moyennes et populaires dans une situation économique incertaine, que le chômage explose et qu'un certain nombre de coûts augmentent faute d'une gestion politique ferme de la part du gouvernement (Logement, Santé...) cette nouvelle augmentation est insupportable, d'autant plus que c'est la plus forte augmentation enregistrée depuis novembre 2005

Pour les français, que le gouvernement a grandement incité à choisir ce mode de chauffage notamment pour des raisons économiques, cette augmentation du prix du gaz **représentera près de 85€ de plus par an et par foyer.**

Une promesse non tenue du Gouvernement

« Il n'y aurait pas d'évolution significative du prix du gaz » - septembre 2009 Grand Jury RTL – Le Figaro Christine Lagarde

« Il y aura certainement une baisse du prix du gaz » Christine Lagarde Mars 2009

L'Etat est le premier actionnaire de GDF/Suez (35%) et peut donc intervenir auprès de l'opérateur gazier pour lui demander de contenir la progression du prix du gaz pour le consommateur dans un contexte de crise comme celui que nous connaissons.

Maintenant que les régionales sont passées, le gouvernement fait payer aux français les douloureuses qu'il n'osait leur infliger avant les élections.

Une augmentation incohérente et illogique par rapport au marché actuel du pétrole.

Le prix du gaz naturel est passé sur les deux dernières années de 12 dollars à 4,11 dollars, rarement le prix de la matière première a été aussi faible.

L'augmentation du prix auprès du consommateur n'en est donc que plus incompréhensible et difficile à accepter.

Pour François Bayrou, une décision loin des réalités des Français

Mercredi 24 Mars, François Bayrou a dénoncé l'importance de l'augmentation des tarifs du gaz naturel, estimant que ceux qui prennent ces décisions « ne se rendent pas compte des conditions de vie des ménages modestes ». En effet, les tarifs du gaz naturel vont augmenter de 9,7 pour cent au 1er avril, pour la première fois depuis plus d'un an et demi.

« Pendant des années, on a seriné aux familles qu'il fallait installer des chauffage au gaz parce que c'était plus écologique et moins énergivore. Je ne sais pas ce qu'il y avait de vrai dans ces arguments mais je sais que des millions de familles se sont laissées persuader », a ainsi regretté François Bayrou.

« Aujourd'hui, on nous annonce une augmentation de 10 pour cent, juste après les régionales naturellement. Le budget des familles va être lourdement grevé. Tout cela aurait du être au moins lissé dans le temps », a encore affirmé François Bayrou.

François Bayrou a conclu : « le prix du gaz naturel est passé sur les deux dernières années de 12 dollars à 4,11 dollars. Jamais le prix du gaz n'a été aussi bas en raison, en particulier, d'une production très augmentée aux USA ».

L'augmentation d'un produit de première nécessité en pleine crise économique et après un hiver rude, n'est pas admissible. C'est pourquoi, **il est indispensable que l'État, premier actionnaire de GDF Suez, doit peser de tout son poids pour que les tarifs n'augmentent pas.**